

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-51 DU 17 FEVRIER 1997

chargeant Monsieur Gatien HOUNGBEDJI
Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du
Tourisme de l'intérim de Monsieur Jérôme
SACCA KINA, Ministre du Développement
Rural pour compter du 18 février 1997

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 18 février 1997, Monsieur Gatien HOUNGBEDJI Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural pendant l'absence de Monsieur Jérôme SACCA KINA.-

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 17 FEVRIER 1997

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 M....-M....4
SGG 4 AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-